



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 10 octobre 2017

Accident à Écochimie (Sainte Marie) : le patron se défile !

Il y a trois ans, en août 2014, un ouvrier de l'entreprise Écochimie (située dans la zone industrielle de la Mare à Sainte Marie) était victime d'un terrible accident. Tout son corps avait été aspergé d'acide nitrique alors qu'il s'apprêtait à saisir un bidon de 25 litres de ce produit. Le bidon était stocké en hauteur sur des étagères et en plein soleil. Sa structure avait été fragilisée sous l'effet de la chaleur et il a éclaté quand l'ouvrier a voulu le saisir.

Dans cette entreprise, patrons et encadrement obligeaient les ouvriers à déverser le contenu de bidon de 25 litres dans de plus petits sans protections adaptés. Les gants, les lunettes et protections corporelles étaient inadaptés, hors d'usage ou parfois indisponibles. Les cadences de travail sur chaîne étaient infernales, les ouvriers n'ayant bien souvent pas la possibilité de prendre une pause pour se reposer ou aller aux toilettes. Épuisés,

ils étaient encore plus exposés à l'accident. C'est ce qui est arrivé à cet ouvrier que son patron a obligé de continuer à travailler sur son temps de pause méridienne pour servir « en urgence » un client professionnel.

À cause de cela, ce travailleur en est ressorti estropié à vie, brûlé sur tout le corps au 3ème degré, devant subir de nombreuses greffes et interventions chirurgicales et ayant perdu l'usage de la vue.

Le tribunal correctionnel ayant demandé le 6 octobre dernier 20 000 € de réparation en faveur du jeune ouvrier martyrisé au patron pour ses manquements flagrants à la sécurité, ce dernier a contesté cette demande en osant prétendre que c'était son ouvrier qui n'avait pas respecté les consignes de sécurité !

Après le crime, la lâcheté, voilà avec quel mépris le patronat traite ceux qu'il exploite.

Souhaitons que justice soit rendue à ce travailleur ! Le tribunal rendra son verdict en novembre.



Garderies municipales de Saint André : gestion de la misère sur le dos des parents

En août, le maire de Saint André avait fait savoir qu'il suspendait les garderies communales à cause de la baisse des contrats aidés. Au lieu de demander des comptes à Macron et à son gouvernement, il a décidé de régler le problème en imposant aux parents le paiement de ces garderies. La mairie a calculé que leur contribution s'élèvera globalement à 117 600 euros. Autant d'argent qui sera prélevé sur les budgets des familles des milieux populaires saint andréens.

Et pour couronner le tout, le personnel qui sera recruté pour s'occuper des marmailles (56 animateurs) le sera en CDD limités à 10 mois et sur la base de 21 heures hebdomadaires. C'est ce que Virapoullé et son adjointe aux affaires scolaires, Cantalia, appellent « *favoriser l'emploi pérenne et lutter contre l'emploi précaire.* » Sans rire !

Pour la CGTR, la justice voudrait que tous les emplois municipaux soient, à minima en CDI et à temps pleins.

Korbey d'Or : pas touche aux emplois utiles à la population !

Lors de son audience du 4 octobre, le tribunal avait à traiter plusieurs situations d'entreprises aux lourdes dettes sociales. Parmi elles, une entreprise d'importance par le nombre de ses employées : Korbey d'Or. Cette entreprise privée spécialisée dans l'aide à domicile emploie 628 salariées (dont une forte proportion d'ex-salariées de l'Arast, liquidée en 2009) et intervient dans toute l'île. Elle cumule un passif estimé entre 6 et 7 millions d'euros, composé essentiellement de dettes sociales (Sécu et caisse de retraite). Elle a été placée en redressement judiciaire le 17 février dernier.

Même si son dirigeant, Sergio Antoinette, a déclaré devant le tribunal être confiant dans l'avenir de son association et que les salaires continueraient à être payés, les salariées, elles, restent sur leurs gardes. L'épisode de 2009 et les promesses patronales les ont rendues méfiantes, avec raison.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Pour la CGTR, toutes les salariées doivent être assurées de garder leurs emplois, quelque soit l'avenir de Korbey d'Or. Le travail effectué par ces travailleuses, mal payées de surcroît, est irremplaçable. Il répond de plus en plus au besoin d'assistance des personnes âgées dont le nombre ne cesse de croître. À ce besoin permanent doivent correspondre des emplois pérennes dont la collectivité et l'État doivent se porter garants. Des emplois stables oui, la précarité, non !

Les prescriptions de L'IGAS

À la suite de l'annonce du gouvernement de l'octroi d'une enveloppe « exceptionnelle » de 50 millions pour le CHU, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a émis 18 recommandations. L'IGAS qui craint peut-être que cette subvention profite trop aux salariés recommande au CHU de « regrouper les disciplines » de Bellepierre et du GHER et d'« unifier les responsabilités médicales », de « s'investir dans un suivi d'une politique de gestion rigoureuse », de « réduire les charges » pour « un retour à l'équilibre », de « suspendre la majoration DOM de 40% pour les prestations des praticiens hospitaliers pendant un congé bonifié », de « clarifier au plus vite la question de l'index de correction », de « mettre un terme aux majorations DOM aux agents et praticiens contractuels », de « cesser d'indexer la base de calcul de la prime de service et mettre un terme à l'indexation des autres primes et indemnités sauf celles réglementaires », de « recadrer le cumul de déplacements en métropole et des congés annuels », etc.

Voilà le traitement de choc avec cure d'amaigrissement salarial que l'IGAS prescrit au personnel des hôpitaux.

Le gouvernement et ses sbires qui prônent la rigueur aux salariés ne sont pas autant exigeants envers les capitalistes à qui ils distribuent des milliards sous forme de CICE, de suppression de l'ISF, d'allègements de cotisations sociales et patronales, etc.

L'argent public doit servir à embaucher le personnel en nombre suffisant, à construire des hôpitaux, pas à engraisser les patrons !

Mardi 10 octobre : les fonctionnaires dans la rue



Les attaques de Macron et de son gouvernement contre toute la classe ouvrière, les insultes répétées du premier contre les travailleurs traités de fainéants, d'illettrés, qui « foutent le bordel », passent de moins en moins. Ce président des riches montre ainsi son mépris pour ceux qui triment et n'obtiennent en retour que des salaires de misère, pour ceux qui fuient la misère et risquent leur vie pour un avenir meilleur (ces sales mots sur les Comoriens en kwassa-kwassa). Cet enfant de la bourgeoisie qui est né avec une cuillère en or dans la bouche représente bien le monde des nantis qui met en coupe réglée toute l'humanité et n'en a jamais assez, impose de plus en plus de sacrifices aux travailleurs pour s'enrichir toujours plus. Il est temps de leur faire ravalier sa morgue.

Plusieurs centaines de milliers de travailleurs, de jeunes, de chômeurs et de retraités se sont retrouvés dans la rue les 12 et 21 septembre pour exiger l'abrogation des ordonnances Macron.

Ce matin, 9 organisations de fonctionnaires dont la CGT (et la CGTR) appelaient les travailleurs du secteur public à se mobiliser contre le rouleau compresseur du gouvernement qui se traduira pour eux par la remise en cause de leur statut, la suppression de 120 000 emplois, l'instauration d'un jour de carence en cas de maladie, le développement de la précarité. 2000 travailleurs sont venus dire tout le mal qu'ils pensent de la politique de Macron-Phillipe.

Les services publics ne peuvent plus fonctionner par manque de moyens humains et financiers alors que le Macron vide les caisses de l'état pour arroser les capitalistes. Le combat des fonctionnaires est celui de toute la classe ouvrière. Public privé, tous attaqués, tous solidaires !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68